



MAIRIE DE
NANTEUIL
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 2 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 2 juin, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Christophe BILLEROT, Estelle DRILLAUD GAUVIN (arrivée à 21h00), Alain BORDAGE, Christelle GERODOLLE, Christophe NAUD, Suzette AUZANNET, Diana OBADIA, Nadine ROLLANDEAU, Nathalie LIEVENS, Hervé PARTHENAY, Nicolas PORTIER, Jean-Paul SAINTON, Laurence FESTINO, Loïc HERVE, Sandra BONNIN LEGRAND.

Absents excusés : Estelle DRILLAUD GAUVIN (pouvoir donné à Christelle GERODOLLE), Gilles MEUNIER (pouvoir donné à Christophe BILLEROT), Catherine BROUSSARD (pouvoir donné à Laurence FESTINO), Damien GALLES, Marina CAPPELLAZZO (pouvoir donné à Jean-Paul SAINTON)

Secrétaire de Séance : Loïc HERVE

Date de convocation et d'affichage : 25/05/2022

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2022

Le compte rendu du 28 avril 2022 est approuvé

II - Délibérations

1) Régie temporaire

Comme chaque année, il est proposé de reconduire les festivités du 13 juillet. Un repas est proposé aux personnes souhaitant assister à cette soirée. Le repas est payant, il faut donc ouvrir une régie temporaire et nommer un régisseur. Les inscriptions seront réalisées en mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider l'ouverture d'une régie temporaire à l'occasion du repas du 13 juillet.***

2) Tarifs repas 13 juillet

Chaque année un repas est organisé, par la municipalité, le 13 juillet. Mme Christelle GERODOLLE en charge du vivre ensemble, rappelle que l'objectif de ces repas n'est pas de réaliser un bénéfice. Elle propose de maintenir les tarifs des années précédentes. La distribution des flyers avec les fiches d'inscription interviendra à partir du 15 juin prochain précise Christelle GERODOLLE. Christophe NAUD présente les éléments de communication (affiches, flyers). Les élus disponibles sont appelés à venir aider lors de cette soirée.

Par ailleurs, M le Maire rappelle qu'il n'y aura ni bal, ni buvette.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider les tarifs du repas du 13 juillet suivants :***
Nanteuillaises et nanteuillais : 8 €
Enfants de 6 à 13 ans : 4 €
Enfants de – de 6 ans : Gratuit
Personnes extérieures à la commune : 10 €

3) Subventions MTL

Dans le cadre des travaux de chauffage de la MTL, il convient de solliciter des subventions afin de réaliser cette opération. Le devis retenu en commission aménagement est celui de FROID CLIM pour un montant de 44 970 € HT. La DETR et DSIL peuvent être sollicitées. Monsieur le Maire vous propose de valider la demande de subvention et le devis.

Vente des CEE est également possible.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **De valider le devis FROID CLIM et le plan de financement suivant :**

- **Subvention DETR : 10 000 €**
- **Subvention DSIL : 25 000 €**
- **Autofinancé : 9 970 €**

En plus des économies d'énergie, M Alain BORDAGE confirme que ce nouveau chauffage fera également moins de bruit.

4) Tarifs MTL

Dans la délibération des tarifs MTL, il n'y a pas la possibilité pour les associations hors communes de louer la salle sur une demi-journée. Pour autant ce tarif est proposé dans les autres cas. Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir modifier cela et intégrer un tarif à la demi-journée, identique aux tarifs hors communes. Compte tenu des modifications de travaux de chauffage, les tarifs ont également été modifiés comme suit :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **De modifier les tarifs comme suit afin de permettre un tarif demi-journée aux associations hors communes, et mettre en concordance l'ensemble des tarifs avec les changements de chauffage.**

TARIFS DE LOCATION DE LA MTL AU 01/07/2022

TARIF UNIQUE TOUTE L'ANNEE <i>Chauffage l'hiver et climatisation l'été</i>	SALLE CHEMI-NEE	BAR	OFFICE/BAR (Hors week-end)	OFFICE BAR SALLE PARQUET	ENSEMBLE DES SALLES
Associations Nanteuillaises					
Demi-journée	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Journée					
Week-end					
Entreprises et particuliers Nanteuillais					
Demi-journée	30 €	40 €	55 €	75 €	100 €
Journée	55 €	75 €	100 €	145 €	180 €
Week-end			140 €	190 €	245 €
Entreprises particuliers et associations hors commune					
Demi-journée	40 €	75 €	85 €	110 €	180 €
Journée	85 €	130 €	160 €	215 €	360 €
Week-end			220 €	325 €	455 €
Location longue durée (semaines)	50€/jour				
Option vidéoprojecteur					100 €

5) Subvention ACCA

L'ACCA est une association investie dans les actions de lutte contre les nuisibles, et de participation à la gestion et l'équilibre des espèces vivantes. Monsieur le Maire propose que la collectivité réponde favorablement à la demande de subvention au bénéfice de cette association afin de lui permettre de poursuivre ses actions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec une abstention (Mme Sandra BONNIN LEGRAND) :

- ***De valider l'octroi d'une subvention d'un montant de 300 € au bénéfice de l'ACCA.***

6) Bornage de FAYES

M Alain BORDAGE, explique que le virage de FAYES est dangereux, il faudrait sensiblement élargir ce virage. Pour ce faire, il faut empiéter sur une partie du terrain d'un propriétaire qui a donné son accord. Il est proposé de finaliser ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De réaliser le bornage, et finaliser la vente à l'€ symbolique sans versement. Les parcelles concernées sont : ZT107, ZT108 et ZT109.***

7) Clôture Budget du lotissement 14002

Le budget lotissement est désormais composé d'un seul lot. Les prêts sur ce budget sont clos. Ce budget n'a pu lieu d'exister. Monsieur le Maire vous propose de le clôturer au 31/12/2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De clôturer le BP du lotissement numéro 14002 le 31/12/2022.***

III - Comptes-rendus réunions et informations

1) Environnement et aménagement

Projet RD611 et RD737

Le cabinet URBA37, maître d'œuvre dans le cadre des travaux sur la RD611 a présenté 2 orientations différentes du projet de travaux. La 1^{ère} présentation a été réalisée le 28 avril et la 2^{ème} version le 12 mai dernier.

M le Maire présente les 2 versions.

VERSION 1

La 1^{ère} version répond aux attentes en termes de végétalisation, voie verte et emplacements parking. En revanche, elle ne permet pas de créer des « tourne à gauche ». C'est le projet dans lequel la voie est bordée d'arbres sans discontinuité et d'espaces végétalisés au sol.

VERSION 2

La 2^{ème} version répond aux remarques qui avaient été faites lors du dernier CM : tourne à gauche pour répondre aux attentes des 4 commerces jalonnant la voie, tout en maintenant une partie voie verte et volonté de fluidifier le trafic et les emplacements de stationnement. Il y avait aussi le souhait de maintenir des places de parkings.

Cette proposition, en conformité avec les 1^{ères} remarques exprimées lors du dernier CM nécessite de supprimer sur plus de 120 mètres environ la végétalisation souhaitée dans la démarche initiale puisqu'il ne sera matériellement pas possible de maintenir des places pour se garer, une voie verte, les 2 voies de circulation, des « tourne à gauche » et de la végétalisation compte tenu des largeurs de l'espace dont nous disposons.

En conclusion :



La finalité de ce projet était de donner une identité à l'entrée de Nanteuil, sécuriser les mobilités, et développer le partage de la route, le vivre ensemble. La végétalisation souhaitée initialement devait aussi participer à rendre plus agréable cette partie de notre village, et lutter contre le réchauffement climatique.

C'est un véritable projet de partage de l'espace. Mais si on supprime la végétalisation, le projet devient alors une amélioration de la route, au détriment de la voie douce, en somme essentiellement de la voirie.

De plus, les « tourne à gauche » ne répondent pas à l'intérêt général, mais au cas particulier, 4 commerces, pour lesquels la collectivité investirait une somme importante d'argent public. Est-ce déontologiquement défendable ?

Il est difficile de penser un projet commun si l'intérêt privé reste au cœur des préoccupations. L'idée n'est pas de nuire aux commerces, mais de rendre cette voie plus agréable, plus praticable par tous : piétons, cyclistes, automobilistes. Le projet n'a donc pas vocation à faire baisser la fréquentation sur cette route mais au contraire de la rendre accessible au plus grand nombre, ce qui est aussi dans l'intérêt des commerces. La végétalisation participera à l'attrait de la voie et permettra également aux piétons et cyclistes, de circuler à l'ombre et dans un espace plus vert.

Enfin en termes de montage financier, et si l'on reprend le règlement d'attribution des subventions au titre de la DETR, il semble impossible d'obtenir un montant conséquent, si le projet doit se résumer à une amélioration de la voirie sans le penser au-delà (développement durable, politiques publiques actuelles, environnement et vivre ensemble). Il serait financièrement difficile de répondre à ce projet si nous n'obtenons pas un maximum de subventions.

Les membres du conseil municipal souhaitent que la zone centrale reste franchissable. Les aménagements devant le primeur de la version 1 sont retenus et les aménagements du carrefour des sapins de la version 2 sont également retenus par l'ensemble des conseillers. Pour le reste du projet sur la RD611, c'est la proposition 1 qui a retenue l'attention du conseil municipal.

Travaux réalisés par les services techniques

M Alain BORDAGE expose les travaux réalisés par les agents ces dernières semaines :

- Travaux de carrelage de la MTL suite au désistement d'un artisan
- Les élus félicitent la réactivité et la qualité du travail déjà réalisé par les agents.
- Tonte, fauche etc...

Travaux réalisés par les entreprises

- Le nouveau tractopelle devrait arriver rapidement.
- Concernant le city-stade, 3 devis ont été reçus en mairie. 2 d'entre eux proposent le parcours de motricité.
- M le Maire rappelle que le budget a été défini pour ce projet et qu'il souhaite que les élus accordent une attention particulière à ces montants afin de ne pas dépasser les enveloppes budgétaires.
- Concernant les subventions, M le Maire souhaiterait que la communauté de communes puisse recruter un agent en charge des dossiers de subventions notamment pour accompagner les communes.

2) Culture et communication

Campagne de stérilisation

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN et Mme Nathalie LIEVENS indiquent que 3 chats ont été stérilisés dans le cadre de la campagne. D'autres lieux ont été identifiés pour la suite de cette campagne.

Festival Traverse

La balade contée dans le cadre du festival Traverse se déroulera le mardi 19 juillet explique Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN. Il faut trouver un espace permettant à l'artiste de s'installer avant le spectacle (Tivoli, caravane etc...). En cas de mauvais temps, le repli est prévu à la MTL Les moyens de communication (flyers, affiches) seront transmis par la communauté de communes qui portent ce festival. L'ensemble du festival se déroulera du 19 au 24 juillet.

Informations diverses

La prochaine commission se déroulera le 8 juin. Le prochain forum des associations sera le samedi 3 septembre.

3) Vivre ensemble

Repas des aînés

Le repas des aînés (114 présents) a été une réussite indique Mme Christelle GERODOLLE, en charge du vivre ensemble.



Anniversaire de M. FRECHET
M. FRECHET a eu 100 ans. M. le Maire,

P'tit marché nanteuillais

Plusieurs producteurs, vendeurs ont déjà répondu présent. Le marché se déroulera le 26 août précise Mme Christelle GERODOLLE. Elle propose de passer un article dans le Tournesol pour un montant de 57 € pour la période de juillet et août.

4) Développement local et ressources

M Christophe NAUD informe que les affiches pour le 13 juillet sont prêtes et celles du p'tit marché sont en cours de finalisation. Il rappelle que le site Internet est régulièrement à jour et qu'ils foisonnent d'informations relatives au territoire.

5) Enfance et jeunesse

Projet Alimentaire Territorial

Mme Suzette AUZANNET a effectué une étude relative à la Loi Egalim 2 (obligation de proposer 30 % de produits qualitatifs et 20 % de produits BIO dans les cantines scolaires). Aujourd'hui 14 % des consommations sont en BIO, et 11 % en produits qualitatifs. C'est une belle progression, et Mme Suzette AUZANNET remercie vivement M Tony Magnan, le cantinier, pour son implication.

Produits d'entretien écologique

Concernant les produits d'entretien des bâtiments communaux, 95 % sont issus d'une gamme bio. Mme Sandra BONNIN LEGRAND travaille actuellement sur ce dossier avec Mme Suzette AUZANNET.

Conseil Municipal des Jeunes

Un rendez-vous est prévu demain avec la commune d'Azay le Brule afin d'échanger sur la mise en place d'un CMJ.

Ecoles

La fête de l'école se déroulera le vendredi 24 juin. La veille, le pique-nique des enfants aura lieu dans la cour.

Une exposition des réalisations des enfants durant l'année sera installée le jeudi 23 juin à la MTL de 17h00 à 19h30.

Enfin la sortie à Saint Palais s'est très bien passée, les enfants et les enseignants étaient ravis.

IV- Questions diverses

Permanences élections

Le tableau de permanence des élections législatives 2022 est présenté à l'ensemble du conseil municipal afin de permettre aux conseillers de se positionner sur ces permanences.

Personnel communal

M le Maire confirme la titularisation d'un agent technique, et informe des derniers mouvements de personnel.

Eclairage public

M le Maire rappelle que l'éclairage public est désormais coupé le soir et durant toute la période estivale afin de lutter contre la surconsommation d'énergie, notamment depuis l'augmentation importante de l'électricité.

Divers

M Loïc HERVE informe d'un problème de stationnement rue de la Cerisaie, au niveau du Lavoir.

Fin du Conseil Municipal à 23H07